

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°219

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 39

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 NOVEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 21 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19 heures sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Laurence GRARE

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Patrick LE HYARIC

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Thérèse MBONDO

Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction Vie Associative et Relations Internationales/

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association pour la Bienfaisance et l'Aide aux Pauvres et Orphelins (ABAPO).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération n°180 du 19 septembre 2018 ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité d'abroger partiellement la délibération n°180 du 19 septembre 2018 au regard de l'erreur concernant la dénomination de l'association attributive d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 586,58€ ;

Adoption à l'unanimité par 46 pour

DELIBERE :

ABROGE partiellement la délibération n°180 du 19 septembre 2018 ;

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2018, d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour la Bienfaisance et l'Aide aux Pauvres et Orphelins (ABAPO) ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2018 sur l'imputation 306/6574/025/ABAPO

Reçu en préfecture le : 23/11/18

Publié le : 23/11/18

Certifié exécutoire : 23/11/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leila TLILI

